Les objectifs pédagogiques[1]

1. Un objectif est un énoncé d'intention décrivant le résultat attendu à la suite d'une action.
En pédagogie, un objectif est un énoncé d'intention décrivant ce que l'apprenant saura (ou saura faire) après un apprentissage. Les objectifs sont normalement dérivés des *finalités* de l'éducation et des *intentions* de formation.

2. Un objectif général est un énoncé d'intention pédagogique relativement large qui décrit ce que les élèves devraient posséder au terme d'un enseignement donné. Dans le Plan vaudois d'école de maturité, dans le chapitre consacré à l'économie-droit, les objectifs énoncés sont considérés comme des objectifs généraux.
On notera qu'un objectif général est souvent décrit en fonction de celui qui enseigne ou de l'enseignement («*L'enseignement de l'économie et du droit amène l'élève à connaître les règles élémentaires de droit indispensables aux rapports humains*»). Mais la formulation de celui-ci assure-t-elle que l'élève maîtrisera la compréhension et l'application de ces règles ? Qu'est-ce que l'élève devrait *faire* pour me *montrer* qu'il parvient à maîtriser ces connaissances ? Un objectif général ne répond pas à cette question. Pour y répondre, en retenant les leçons de la pédagogie par objectifs issue du courant béhavioriste, on devra faire subir à l'objectif général deux opérations : la *spécification* et *l'opérationnalisation*.

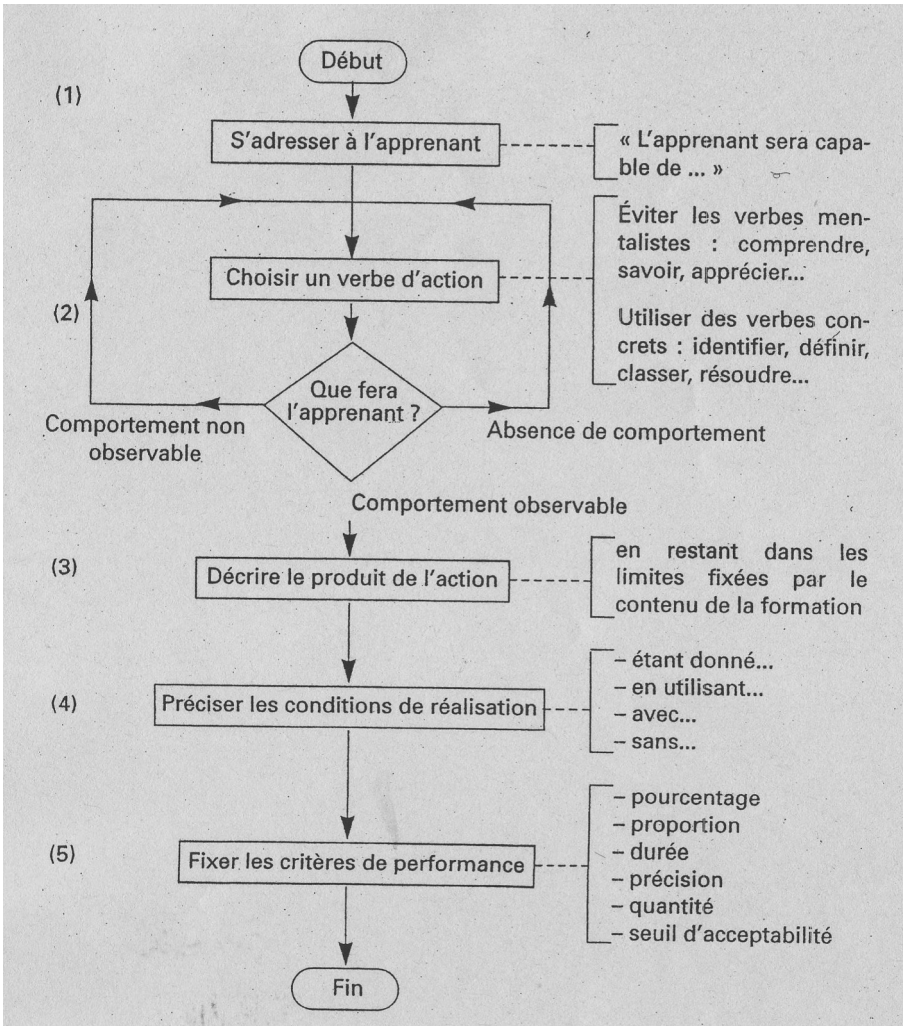
3. Un objectif spécifique est un objectif issu de la démultiplication d'un objectif général. Un objectif général comme «la maîtrise d'un vocabulaire et d'expressions juridiques» peut être démultiplié en objectifs spécifiques comme : «l'élève sera capable de
— trouver dans le dictionnaire la définition d'un mot ;
— contrôler une définition ;
— de vérifier l'orthographe d'un mot ;
— de trouver l'étymologie d'un mot ;
— de vérifier la prononciation d'un mot ;
— de choisir un mot parmi plusieurs synonymes ou par référence à leur antonyme ;
— d'utiliser un système d'abréviations et de signes ;
— de faire entrer l'usage du dictionnaire lors de travaux en groupe…»
Au lieu de vouloir atteindre globalement cet objectif général «simple», l'enseignant envisagera des démarches appropriées, des exercices variés, de multiples occasions pour permettre aux élèves d'atteindre ces objectifs spécifiques.
L'objectif général d'apprentissage est ainsi décomposé en sous-objectifs formulés en termes de comportement observables : « l'élève est capable de … », suivi d'un verbe d'action (et non en termes *mentalistes* comme connaître, comprendre, comparer, …). L'intérêt, pour l'enseignant de cette démultiplication est de lui permettre d'observer plus finement les résultats et les comportements des élèves, de situer précisément leurs difficultés, et par conséquent, de pouvoir les aider plus efficacement.

[1] Tiré et adapté du document utilisé pour le cours de didactique de l'histoire MSHIS 31, dont Jean-Benoît Clerc est l'auteur principal.

4. Un objectif spécifique devient opérationnel lorsqu'il satisfait plusieurs exigences supplémentaires. Daniel Hameline énumère les qualités suivantes (*Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue*, Paris, ESF, 1992, p. 62) :
« On s'accorde généralement, à la suite de Ralph W. Tyler et de Robert F. Mager, pour fixer quatre qualités vers lesquelles un énoncé d'intention pédagogique doit tendre pour mériter l'appellation d'objectif opérationnel.

1) Pour qu'une intention pédagogique tende à devenir opérationnelle, son contenu doit être énoncé de manière la moins équivoque possible.
2) Pour qu'une intention pédagogique tende à devenir opérationnelle, elle doit décrire une activité de l'apprenant identifiable par un comportement observable.
3) Pour qu'une intention pédagogique tende à devenir opérationnelle, elle doit mentionner les conditions dans lesquelles le comportement escompté doit se manifester.
4) Pour qu'une intention pédagogique tende à devenir opérationnelle, elle doit indiquer le niveau d'exigence auquel l'apprentissage est tenu de se situer, et les critères qui serviront à l'évaluation de cet apprentissage. »

Patrice Pelpel présente cela sous la forme d'un schéma relativement simple (*Se former pour enseigner*, Paris, Dunod, 2005, p. 18) :



En résumé, d'après V. et G. De Landsheere (*Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, pp. 202-221), un objectif sera spécifique et opérationnel s'il répond aux cinq questions suivantes :

a) Qui produira le comportement souhaité ?
b) Quel comportement observable démontrera que l'objectif est atteint ?
c) Quel sera le produit de ce comportement (performance) ?
d) Dans quelles conditions le comportement doit-il avoir lieu ?
e) Quels critères serviront à déterminer si le produit est satisfaisant ?

5. Quelques recommandations pratiques

- L'énoncé d'un objectif ne devrait comprendre qu'un seul verbe d'action. Au-delà, il n'est plus précis et explicite. Si vous avez formulé un objectif avec deux verbes d'action, soit il faut formuler deux objectifs différents au même rang, soit l'un comprend l'autre et cela vous amènera à envisager un rang supplémentaire de décomposition.
- Connaître, savoir, réfléchir, comprendre, etc., ne sont pas des verbes d'action. Comment évaluer que quelqu'un sait ou comprend ? Remplacez ces verbes par des verbes permettant d'identifier des comportements observables et mesurables : décrire, énumérer, citer, présenter…
- Ce n'est pas la liste des contenus (les connaissances, les méthodes, les progressions pédagogiques, …) que vous enseignez qui constituera la liste des objectifs pédagogiques !
- Travaillez à plusieurs et soumettez vos travaux à des collègues : ils doivent comprendre. Un bon énoncé d'objectif est souvent un consensus entre les approches de plusieurs enseignants.
- Pensez en permanence que ce que vous écrivez doit pouvoir être compris et utilisé par vos élèves. Pourquoi ne pas (faire) tester ce que vous proposez ?

6. Pourquoi utiliser les objectifs spécifiques et opérationnels ?

La formalisation des objectifs pédagogiques est certes un investissement, mais elle est très utile en de multiples occasions. Les objectifs pédagogiques vous permettent notamment de :

- mieux sélectionner les contenus en gardant prioritairement ceux qu'il est nécessaire d'atteindre ;
- faciliter la planification et augmenter la cohérence de l'enseignement ;
- motiver les élèves en leur décrivant ce qu'ils pourront acquérir dès le début du cours ;
- responsabiliser les élèves pour qu'ils atteignent ces objectifs (charge à eux de tirer le meilleur profit de l'enseignement et des activités proposées par l'enseignant) ;
- choisir et répartir les méthodes d'enseignement : toutes les méthodes ne favorisent pas les mêmes acquisitions de connaissances ou de compétences ;
- vérifier la progression et fournir le feedback aux élèves ;
- préparer les consignes des tâches demandées et les questions de l'évaluation qui doivent permettre de vérifier si les élèves ont atteint les objectifs ;
- définir les critères et les seuils pour la notation.